

Social

Le Grand-Saconnex offre des «super nanny»

Des éducateurs soutiennent les familles qui ont des difficultés avec leurs enfants. La Commune est la première à proposer ce service

Aurélié Toninato

Les familles en difficulté peuvent désormais bénéficier d'un nouveau soutien. La Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) a mis en place, avec un autre partenaire, un projet d'aide à l'éducation pour les familles gratuit, en collaboration avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASÉ). Le Grand-Saconnex est la première commune à proposer cette prestation.

En 2009, la FOJ a lancé l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO). Soit des éducateurs qui aident à domicile des parents rencontrant des difficultés éducatives. Le hic: seules les familles suivies par le Service de protection des mineurs (SPM) peuvent bénéficier de cette prestation. «Des parents extérieurs au service nous ont sollicités mais nous n'avons pas pu entrer en matière, rapporte Sybille Gallandat Crevoiserat, directrice du projet AEMO. Nous avons alors créé un service parallèle pour offrir la possibilité d'accéder à un soutien éducatif sans devoir faire appel au SPMi.» L'idée était surtout d'agir en amont, de faire de la prévention.

Gratuit et confidentiel

Cette nouvelle prestation, l'Action préventive en milieu familial (APMF), est gratuite et confidentielle, l'adhésion libre et les exigences fixées par la famille. Un éducateur accompagne les bénéficiaires plusieurs heures par semaine, pendant quatre à six mois, plus si besoin. «Nous essayons d'aider les parents à reprendre les rênes et à remettre un cadre éducatif, explique David Crisafulli, responsable pédagogique. L'éducateur peut servir de coordinateur avec l'école, soutenir les parents



Le projet AEMO est dirigé par David Crisafulli, éducateur, et Sybille Gallandat Crevoiserat, directrice.

«C'est un service qui permet d'aider les familles avant que leurs problèmes ne s'aggravent, c'est une mesure de prévention»

Elizabeth Böhrer
Conseillère administrative

dans leurs démarches, être un médiateur, conseiller, entre autres.» Depuis mars 2012, sept familles ont été prises en charge. Quel est le profil des bénéficiaires? «La plupart sont des familles monoparentales, précarisées et isolées socialement», répond Sybille Gallandat Crevoiserat.

«Un regard extérieur»

Sabrina*, divorcée, jongle avec son travail, une formation et l'éducation de sa fille de 12 ans. Elle a parfois l'impression d'être dépassée. «Ma fille manque d'autonomie, elle peine à se concentrer à l'école, ne fait pas ses devoirs sans mon aide, ne range pas ses affaires. Cela mène à des crises et des tensions. Je ne savais plus quoi faire, je n'arrivais pas à communiquer avec elle.» Sabrina a emmené sa fille chez une psychologue mais rien n'a changé. Alors, lorsque la maîtresse d'école lui parle de l'APMF, elle n'hésite pas. «Ça ressemblait à une super nanny, c'est ce qu'il me fallait!»

Depuis deux mois, Annick Campart, éducatrice, rencontre Sabrina et sa fille une à deux fois

par semaine, parfois seule à seule et hors du domicile. «Grâce à Annick, je me suis rendu compte de mes erreurs et de ma tendance à surprotéger ma fille. Elle m'aide à remettre un cadre à la maison. J'avais besoin d'un regard extérieur et de conseils pour prendre du recul.» Par exemple, sur les conseils d'Annick, mère et fille ont élaboré ensemble un planning des tâches et règles à respecter.

Permanence le mercredi

Pour lancer ce projet APFM, la FOJ était allée à la rencontre des communes. Mais seul le Grand-Saconnex s'est lancé! «Cela permet d'aider les familles avant que leurs problèmes s'aggravent, c'est une mesure de prévention, explique Elizabeth Böhrer, conseillère administrative. Nous sommes enchantés par ce service!» La Commune vient d'ailleurs de doubler le montant qui lui est alloué. Depuis février, la FOJ a mis en place dans ses locaux du Grand-Saconnex un espace pour accueillir les habitants ainsi qu'une permanence téléphonique.

*Nom d'emprunt

Eclairer un chemin pour un seul piéton: un luxe

L'insolite

A Russin, l'avis de l'unique chemin empruntant le barrage et le bourg de Verbois a été décisif

Décidément, les candélabres occupent une place privilégiée dans cette rubrique «L'insolite». Après ceux de Bernex retrouvés dans le jardin d'un élu (qui avait reçu une autorisation préalable, précisons-le), il est question de l'éclairage public sur un chemin reliant le barrage de Verbois au hameau homonyme, dans la commune de Russin.

En début d'année, les Services Industriels de Genève (SIG) ont fait remarquer aux autorités que les candélabres de ce sentier fonctionnent au mercure. Ils sont donc dépassés et nécessitent un remplacement par des modèles plus performants. Jusque-là, l'affaire est plutôt banale. Elle l'est moins lorsqu'on apprend que cet escalier qui fait le lien entre le barrage et le hameau est emprunté par... un seul et unique piéton. «Plusieurs employés du barrage vivent à Verbois. Ils prennent tous leur voiture ou leur vélo, sauf une personne», éclaire le maire Alain Hutin.

Logiquement, la question du remplacement de l'éclairage de ce



«Un lieu plutôt chouette dans le coteau» pour un privilégié. L.D.S.

lieu «plutôt chouette, dans le coteau» s'est alors posée. Le jeu en vaut-il la chandelle sachant qu'un candélabre coûte à la Commune environ 10 000 francs?

Après avoir réalisé des sondages auprès des habitants du coin, il a été décidé que le tronçon à l'usager unique ne serait plus éclairé, mais que deux candélabres seraient maintenus en aval et en amont. A vrai dire, c'est surtout le principal intéressé qui a permis de trancher. «Nous lui avons demandé si cela le dérangeait de ne plus avoir de lumière. Il a répondu que non», justifie le maire de la commune la moins peuplée du canton (494 habitants selon les derniers comptages). C'est ce qu'on appelle de la politique de proximité. L.D.S.

Les voitures seront-elles bannies de Puplinge?

Des rumeurs prédisent la fermeture permanente de la commune à la circulation. Le maire dément

Puplinge fermera-t-elle ses portes à la circulation *ad vitam æternam*? C'est en tout cas la rumeur qui court au sein de la commune-frontière avec la France. Alors que depuis le mois de février les voitures sont interdites dans le centre en raison de travaux, certains commerçants redoutent une fermeture permanente du village.

Interrogé sur le sujet, le maire de Puplinge tient à rappeler que ce sont près de 5000 véhicules qui transitent chaque jour par le centre du village, sur une route communale non adaptée. «Le Conseil municipal avait analysé plusieurs variantes il y a quatre ans, dont la fermeture du tronçon central, rapporte Gilles Marti. Mais, actuellement, la fermeture n'est pas à l'ordre du jour.» Dans une optique de modération du trafic, des aménagements visant une déviation de la circulation sur la route cantonale sont actuellement en cours.

Le 17 février, un panneau à l'entrée de Puplinge annonçait la couleur: transit interdit dans le centre, pour une durée de trois

mois. La faute à d'importants travaux de rénovation le long de la rue de Graman.

Problème: les travaux provoquent la grogne des commerçants installés sur ce tronçon. Pascal Voisin, boucher de la commune, estime la baisse de son chiffre d'affaires à environ 20%. «Et encore, la météo était de notre côté ces dernières semaines! Comme il a fait assez beau, les achats de grillades ont minimisé nos pertes.»

Mais c'est surtout l'avenir qui inquiète ce commerçant. «Ce n'est pas dit tout haut mais tout le monde sait que c'est l'ambition du maire de transformer le centre en zone piétonne de manière permanente, pour supprimer le trafic transfrontalier.» Sa clientèle provenant majoritairement des villages voisins, le boucher craint une chute de ses affaires s'il n'y a plus d'accès direct à son magasin. «Nous partions si c'est le cas», conclut-il gravement.

Le maire, quant à lui, laisse planer le doute sur l'avenir: les aménagements en cours seraient compatibles avec une fermeture, si cette option devait être envisagée. «Dans ce cas-là, aucun accès à un quelconque immeuble, logement ou commerce ne serait compromis», assure Gilles Marti.

Flore Amos

Le domaine du Saughey dévoile enfin ses charmes

La maison de maître sera vendue aux enchères le 30 avril. Les Satignotes se mobilisent pour son rachat par la Commune

Les portes du domaine du Saughey se sont enfin ouvertes. Vendredi, à 15 heures précises, les potentiels acquéreurs de la demeure du XVIIIe siècle mise aux enchères ont pu pénétrer dans la maison de maître au cœur de Satigny et flâner dans son jardin. Mais ce sont surtout les habitants de la commune qui se sont déplacés par dizaines pour découvrir l'objet qui secoue le Mandement (*nos éditions du 31 mars*). Parmi eux, certains testaient le piano de la salle principale, tandis que les flashs crépitaient, particulièrement face aux papiers peints d'époque sur lesquels s'ajoutent des traces encore visibles et contemporaines des derniers occupants.

Verdict? «Elle est très belle! s'exclame Sylvie Rossel, prési-



Vendredi, les curieux ont pu visiter la demeure du XVIIIe siècle.

dente de l'Association des habitants de la commune de Satigny (AHCSA) et du comité de soutien au Saughey. Contrairement à ce que certains ont cherché à faire croire, elle est en bon état.» La visite la reconforte donc dans sa conviction: la Commune devrait acquérir ce bien, actuellement en

maines privées. Pour quelle affectation? «On pourrait faire une belle salle des mariages, mettre à disposition des locaux pour les associations, le conservatoire de musique... Et ce parc serait à disposition des habitants de Satigny.»

Les portes ouvertes de vendredi pourraient contribuer à allonger la liste des soutiens à

l'achat du domaine. Ils sont déjà plus de 200 à figurer sur un tract que le comité réimprime au gré des signatures qui s'amoncellent. Mais la mission s'avère ardue face à une majorité du Conseil municipal qui s'oppose à l'achat, notamment pour des raisons financières.

Son prix, justement. Le 30 avril aura lieu la vente aux enchères. Un rapport d'expertise évalue le bien à 7,8 millions de francs, mais la vente pourrait être adjugée pour un montant bien inférieur. La mise de départ a de quoi faire sourire: 13 000 francs.

Quant à la Commune de Satigny, son Conseil municipal décidera le 29 avril au soir si elle participe aux enchères afin de faire valoir son droit de préemption.

Luca Di Stefano

Découvrez la galerie photo sur www.saughey.tdg.ch/